

## Fiche pratique de l'été 2017 n°4

À faire... ou pas à bord d'une voiture, le point avec l'ACA

---

Vous allez prendre la route des vacances pour quelques centaines voire quelques milliers de kilomètres. L'Automobile Club Association (ACA) vous rappelle ce qu'il faut faire...ou pas à bord de votre véhicule.

### **A l'aise pour conduire... mais pas trop**

Prévoyez une tenue « détente » pour être à l'aise mais qui soit quand même adaptée aux exigences de la conduite. Vos pieds sont votre contact avec des commandes essentielles du véhicule... accélérateur, frein, embrayage... alors pour votre sécurité préférez une paire de baskets à vos tongs.

Rappelons que tongs, claquettes, sandales... rien n'est formellement interdit par le Code de la route. Vous pourriez cependant être verbalisé si un agent considère que vos tongs vous empêchent « d'exécuter commodément toutes les manœuvres qui vous incombent », comme l'exige le Code de la route. Dans ce cas, à la clé, une amende forfaitaire de 35 euros et l'immobilisation possible du véhicule.

Voir notre Minute juridique [« Tongs ou conduire, faut-il choisir ? »](#)



### **Les écrans... à la rigueur pour les enfants**

Sur la route des vacances, ne vous laissez pas distraire par des écrans qui peuvent cependant être un moyen d'occuper vos enfants pendant une partie du trajet (jeux, films...).



Placer un appareil avec écran en fonctionnement dans votre champ de vision quand vous conduisez, c'est commettre une infraction (1 500 € d'amende, perte de 3 points et saisie voire confiscation de l'appareil). Les aides à la conduite ou à la navigation ne sont pas concernées par cette interdiction. Mais pour votre sécurité, pensez à configurer votre GPS... avant d'être au volant !

Enfin, bannissez le téléphone au volant. Tenu en main ou par oreillettes, c'est interdit par le Code de la route (135 € d'amende et perte de 3 points) et surtout cela multiplie par 3 le risque d'accident.

### Passagers, gardez les pieds à terre

Passagers, évitez d'allonger vos jambes sur le tableau de bord ou le rebord de la vitre ouverte. En cas de choc, elles seront directement exposées et absorberont la puissance du choc. De plus, le déclenchement de l'airbag aura dans cette position pour effet de projeter vos jambes vers le pare-brise et vos genoux vers votre visage avec un risque avéré de blessures corporelles graves.

Alors, à bord, les pieds c'est à terre et si le besoin de les dégourdir se fait sentir, optez pour une pause.

### Y voir clair avec vos solaires

En voiture aussi pensez à protéger vos yeux du rayonnement solaire que les vitres laissent passer. Pour cela optez pour des lunettes de soleil aux normes CE. Mais attention si vous conduisez, reportez-vous à la classe de protection de vos solaires (de 0 à 4). La catégorie 4 (la plus filtrante) est inadaptée pour la conduite automobile et les usagers de la route.

Marquage "CE" et pictogrammes		
CATÉGORIE	PICTOGRAMMES DES FABRICANTS FRANÇAIS	INDICATIONS D'UTILISATION
<b>0</b>		Lunettes solaires Confort, esthétique
<b>1</b>		Lunettes solaires Luminosité solaire atténuée
<b>2</b>		Lunettes solaires Luminosité solaire moyenne
<b>3</b>		Lunettes solaires Forte luminosité solaire
<b>4</b>		Lunettes solaires Luminosité solaire exceptionnelle Non adaptées pour la conduite automobile et les usagers de la route

### Attachés, mais pas n'importe comment

En cas de choc, tout ce qui est à bord devient un projectile avec un poids décuplé. A 90km/h, un choc sans ceinture équivaut à une chute de 32 mètres, soit 12 étages d'un immeuble. Pas d'impasse donc sur la ceinture de sécurité, que l'on boucle... et correctement. Pendant un long trajet, pour votre confort, vous pouvez être tentés d'adapter le port de la ceinture en la passant sous le bras ou en l'ajustant pour qu'elle soit plus détendue.

Attention c'est ne plus être en sécurité, car mal « portée » une ceinture n'a plus la même efficacité et vous risquez en plus d'être verbalisé.

Si vous transportez des enfants, vous devez les attacher avec un système adapté à leur âge et leur morphologie. Enfin, si Médor ou Minette font partie du voyage, optez pour un harnais vendu en animalerie ou pour une caisse de transport qui doit elle-même être attachée.



### **Mineur à bord ? La cigarette c'est dehors !**

Ne cherchez pas dans le code de la route, vous ne trouverez rien qui vous interdise de fumer au volant. Comme pour les tongs (point 1), un agent pourrait éventuellement vous verbaliser s'il estime que cela vous empêche d'effectuer vos manœuvres de conduite (35€).

Par contre, depuis janvier 2016, il est interdit aux occupants d'une voiture de fumer si des enfants de moins de 18 ans sont à bord. C'est le code de la santé publique qui le prévoit (L.3512-9).

Le but : lutter contre le tabagisme passif des enfant et la banalisation du tabagisme. En cas d'infraction, l'amende peut grimper jusqu'à 750 euros (contravention 4ème classe).

### **Le plat en sauce... évitez avant l'arrivée**



Ne partez pas le ventre vide pour éviter tout malaise mais mangez léger. Un repas trop riche favorisera la somnolence qui nous rappelle est impliquée dans 1/3 des accidents mortels sur autoroute.

Soyez aussi à l'écoute de votre rythme biologique pour organiser votre trajet. Le risque de somnolence est accru entre 2h et 5h du matin et entre 13h et 16h. Faites une pause toutes les 2 heures ou dès que les effets de la fatigue se font sentir (paupières lourdes, bâillements, nuque raide, picotements des yeux, engourdissement des jambes...).